



N° 70

Madame, Monsieur,

Après plus de trois mois d'une crise sanitaire et économique sans précédent nous renouons avec une vie plus normale mais cependant encore très fragile avec des contraintes et des restrictions encore nombreuses. Toutes les activités et manifestations communales ou associatives ont dû être suspendues et devraient reprendre à la rentrée dès le mois de septembre.

La période de confinement a été bien respectée dans notre village et la première préoccupation de vos élus a été la solidarité. En effet, les contraintes de distanciation sociale renforcent souvent l'isolement, amènent des inquiétudes et génèrent des besoins particuliers. Aussi, nous avons suivi une vingtaine de personnes âgées ou vulnérables pendant cette période où notre premier but était d'établir un contact régulier. J'ai pu remarquer également que la solidarité et l'entraide entre voisins étaient bien présentes dans toute la

Un grand merci, également, aux bénévoles qui se sont mobilisées pour apporter leur aide dans la confection de masques réutilisables en tissu. Don de tissu, découpe, préparations des patrons, couture sur machine, fabrication de gâteaux... les contributions ont été diverses et variées au sein d'un « atelier couture » improvisé dans lequel chacune ou chacun aidait selon ses possibilités. Grâce à ce bel élan de solidarité, ce sont au total plus de 900 masques qui ont été distribués à nos habitants.

Prenez soin de vous, de vos proches et des autres ;
respectez les gestes barrières car ils sont avec la
solidarité nos meilleures armes.

Je souhaite de bonnes vacances à celles et ceux qui pourront en prendre ; je souhaite également transmettre un message d'espoir et de sympathie à toutes celles et ceux qui se trouvent dans la difficulté suite à cette crise sanitaire et maintenant économique.

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous.

Aenny DESSOY



Désormais, c'est **Laurence ALLART** qui vous recevra à l'Agence Postale Communale,
tous les jours de 17 h à 19 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h.

Vous êtes **nouvel** arrivant aux Mesneux ?

Pensez à vous rendre en **mairie** pour vous présenter, vous inscrire sur les listes électorales, inscrire éventuellement vos enfants à l'école, connaître toutes les informations sur la commune : les associations, les services municipaux, la collecte des ordures ménagères, la collecte des recyclables, les différentes manifestations du village.



Après les élections municipales du 15 mars 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL



Anny DESOY (Maire)
Tél : 06 33 25 17 71—03 26 36 01 98



1^{er} adjoint
Jérémie BAUDOU
06 60 35 48 24



2^{ème} adjoint
Bertrand Hilmann
07 68 15 56 66



3^{ème} adjoint
Jean-Pierre GILLET
06 11 11 73 48



4^{ème} adjointe
Jeannine DEVILLE
06 33 49 63 94



Conseiller délégué
Christian BINET
06 84 52 54 52



Didier BARBOTIN



Michèle BARBOTIN-GUILLOT



Thomas BOUGY



Anne-Marie CAILLAT



Didier FERY



Sybille JACQUINET



Hervé LE BOT



Guy LECLERC



Philippe PIGER

A propos de « PanneauPocket »

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur votre store (Google Play ou App Store) et de lancer le téléchargement de l'application. **Bien entendu, c'est totalement gratuit !**

- 1 - Ouvrez votre application « Play Store » ou « App Store » sur votre téléphone ou votre tablette
- 2 - Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche
- 3 - Le logo PanneauPocket apparaît à côté de l'application en tête de liste
- 4 - Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir ». Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette.

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le nom de la commune qui vous intéresse

BONNE UTILISATION !



Le plan canicule

Depuis le 20 juin, c'est l'été et cette belle saison implique souvent des pics de chaleur.

La chaleur fatigue **toujours**. L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une durée prolongée sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer est susceptible d'entraîner de graves complications (déshydratation ou coup de chaleur).

Quels sont les signes d'alerte ?



Adoptez les bons réflexes



Aires de covoiturage

40 aires de covoiturage sont déployées sur les territoires de 4 intercommunalités

Il n'est pas toujours facile de laisser sa voiture au garage tout en effectuant des déplacements, qu'ils soient quotidiens ou ponctuels, surtout sur notre territoire. Pourtant, des alternatives existent, afin de réduire l'impact environnemental de nos trajets et c'est tout l'enjeu de la mobilité durable !

Aujourd'hui, c'est à nous de repenser nos déplacements !

Pour partager vos trajets et vos frais de déplacement, choisissez de covoiturer ou d'être covoituré lors de vos déplacements occasionnels ou réguliers (trajet domicile-travail).

Les mots d'ordre du covoiturage : Ecologie - Partage – Economie

Covoiturer 2 fois par semaine :

environ 1500 € d'économie par an (pour 30 km de trajet)



Optez pour le covoiturage !

La ville d'Epernay, le Pays d'Epernay Terres de Champagne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) ont été lauréats, par une candidature commune, de l'appel à projets du Ministère de l'Environnement : **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)*.**

Le PNR est porteur de l'action n°35 visant à fournir et à installer la signalétique de **40 aires de covoiturage sur le territoire****. Cette action a ainsi été financée à hauteur de 80% par l'Etat via TEPCV et de 20% par le PNRMR. L'agglomération d'Epernay, la CCPC et la CCGVM ont participé financièrement au lancement de cette opération.

**Pour rappel, un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.*

***Territoires : PNR, Grand Reims, CCGVM, CCPC, PETR d'Epernay et Agglo d'Epernay.*

Répartition des 40 aires de covoiturage

Elles sont installées à proximité d'axes routiers significatifs (carrefours de routes nationales ou de routes départementales à fort trafic) et sur des zones sécurisées et identifiées (parkings de salle des fêtes...).

Dans notre commune , l'aire de covoiturage se situe au niveau du parking d'Intermarché

Aussi, afin de limiter l'impact écologique des travaux et leurs coûts, la réutilisation des parkings sur des chaussées existantes a été privilégiée. Dans chaque commune, une signalétique adaptée a également été mise en place.

Retrouvez-les !!!

Vous pouvez retrouver ces 40 aires sur les plateformes de covoiturage (Blablacar, Mobicoop, trajet à la carte, FLUO Grand Est, etc.)

En savoir + : infos détaillées et carte de déploiement des 40 aires de covoiturage consultables sur

www.parc-montagnedereims.fr



Le fleurissement



Ce lundi 25 mai, la mobilisation de nos bénévoles est restée intacte malgré l'événement Covid 19. Plus de mille pieds ont été plantés dans la journée grâce à une préparation minutieuse en amont. Cette année, les couleurs choisies pour les floraisons ont été le rouge et le blanc.

En vous promenant le long des massifs ou des plantations, vous pourrez voir, parmi les fleurs rouges, des pétunias, des sauges, des rudbeckias, des cannas, des bégonias, etc... et pour les fleurs blanches des tabacs, des bidens, des géraniums, des verveines, des cosmos, etc...

Ces plantes fleuries étant mises en valeur par des feuillages choisis à cet effet, dont quelques variétés de graminées ou d'ipomées.

La tâche des bénévoles ne s'arrête pas à la plantation ; il faut désherber et couper les fleurs fanées pendant la saison ; l'arrosage étant assuré par les employés communaux que je remercie de leur engagement à bien soigner nos « petites fleurs ».

La présidente de la CLEF
Aline Baudou

Découvertes en bord de rue



orchis pyramidal



ophrys abeille

Aux Mesneux aussi, nous avons des orchidées en bord de rue : ***orchis pyramidal*** (rose foncé) et ***ophrys abeille***.

(Photographies de Monique Vallier)

A vos masques ! Prêts ? Partez !



Une joyeuse troupe d'une vingtaine de bénévoles s'est retrouvée à la salle des fêtes du village pour confectionner des masques.

Un appel avait été lancé pour fournir du tissu. Beaucoup de Mesneusiens y ont répondu favorablement. L'élastique et la finette ont été commandés chez un grossiste.

L'« atelier couture » peut commencer. C'est Claire, couturière aux Mesneux, qui conseille tout ce petit monde et dirige les opérations.

Couper, repasser, assembler, piquer et... papoter tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation physique bien sûr...

Chacune de ces petites mains œuvre pour fournir les quelque 900 masques que l'équipe municipale va distribuer aux habitants de la commune.

Il faudra la ténacité des bénévoles durant deux semaines pour réaliser ce défi !

Belle efficacité, enthousiasme et grande solidarité !

Merci à toutes celles qui ont participé à la réussite de la sortie du confinement.

AMC

Apportez vos bouchons !

Depuis le début d'année 2020, Yohan CHANGUION reprend la responsabilité départementale de l'Association des Bouchons d'Amour, dont le parrain est Jean-Marie BIGARD. Les objectifs de cette association sont :

- l'acquisition de matériel pour les personnes en situation de handicap,
- des opérations humanitaires ponctuelles (en France et à l'étranger).

Les revenus de l'association viennent du recyclage des bouchons en plastique, revendus pour être transformés en palettes.

La collecte des bouchons persiste, malgré quelques mois de flou après l'arrêt du précédent bénévole. Vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'association nationale :

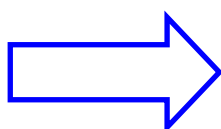
<https://www.bouchonsdamour.com/l-association/objectifs>

et sur le site qui est tenu à jour pour la Marne :

<https://www.bouchonsdamour51.com/>



Les bons bouchons sont les bouchons des bouteilles de boisson, eau, lait, soda... uniquement composés de plastique.



Dans notre commune c'est **Michèle Guillot-Barbotin** qui centralise la collecte des bouchons, qui sont à déposer chez elle au 3 ruelle d'Ormes.

En cas d'absence vous pouvez déposer vos bouchons dans la descente de garage.

M. CHANGUION Yohan

Responsable départemental des Bouchons d'Amour

bouchonsdamour51@gmail.com

06.87.86.15.42

FB : <https://www.facebook.com/Bouchons-damour-51-104651071121718/>

Les conseils municipaux

à lire en mairie ou sur mairie-lesmesneux.fr



Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2020

► Délibérations 2020 :

- n° 1 : Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la commune (voir compte-rendu du CM du 4 novembre 2019).
Le Comité technique a rendu un avis favorable. Accord unanime du Conseil.

► Point sur les dossiers en cours :

- Groupe scolaire : le comité de pilotage s'est réuni le 12 décembre ; la CU demande la liste des naissances depuis 2010.
- Taxe d'habitation : suppression définitive en 2022.

► Rapport des commissions :

- Vie locale : bilan positif (sur tous les plans) des animations de fin d'année.

► Informations diverses :

- Budget 2020 : il sera voté le 2 mars, avant les élections municipales.
- Muret de la place : rénovation en cours ; pose prochaine des chasse-roues.
- Fontaine : GHM prend en charge la peinture, la commune le transport.
- Restauration de l'église : finalisation de la carte postale remise aux donateurs.

► Questions diverses :

- Cimetière : un portail électrique serait trop coûteux ; on supprime le cadenas.
- Nids de poules : des seaux d'enrobé seront demandés au pôle Champagne Vesle.
- Bâtiment communal : le crépi se détériore en plusieurs endroits

Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2020

► Délibérations 2020 :

- n° 2 : Taux d'imposition.

Maintien des taux de 2019 : Foncier bâti : 20,61% - Foncier non bâti : 13,31%.

- n° 3 et n° 4 : Compte administratif et compte de gestion.

Soldes de l'exercice 2019 : Fonctionnement : + 160 367,54 € : Investissement : - 161 197,58 €.

Avec report des soldes antérieurs, respectivement : + 543 275,23 € ; + 320 260,49 €.

- n° 5 : Affectation du résultat.

Ces résultats sont affectés en recette au budget 2020.

- n° 6 : Budget 2020.

Fonctionnement : 1 108 993 € - Investissement : 787 276 €.

► Conseil communautaire du 13 février 2020 :

- Pas d'augmentation de la TEOM.
- Prévision de réduction des frais de cantine pour deux enfants inscrits.

► Divers :

Permanences pour les élections municipales.

Les conseils municipaux

à lire en mairie ou sur mairie-lesmesneux.fr



Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020

► Lecture de la charte de l'élu local.

► Election du maire :

15 bulletins ; 1 blanc ; 14 pour : Anny Dessoay est élue maire.

► Nombre d'adjoints :

Création de 4 postes d'adjoints (unanimité).

► Elections des adjoints :

1^{er} adjoint : Jérémie Baudou – 2^{ème} adjoint : Bertrand Hilmann

3^{ème} adjoint : Jean-Pierre Gillet – 4^{ème} adjointe : Jeannine Deville.

► Conseiller communautaire :

Le maire, Anny Dessoay (de droit) – Suppléant : le 1^{er} adjoint, Jérémie Baudou.

Distribution des statuts de la CU du Grand Reims.

► Divers :

Pour information, Myriam Blin, gérante de l'Agence postale communale, quitte sa fonction au 1^{er} juillet.

Le civisme : l'affaire de tous

Le civisme désigne le respect du citoyen pour son pays ou la collectivité dans laquelle il vit et ses conventions, dont notamment sa loi.

La civilité est davantage une manière d'être qui combine respect, politesse et courtoisie à l'égard de l'autre.

Quelques rappels pour que civisme et civilité soient le lien entre nous.



Les feux dits « de jardin » tel le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon ... par les particuliers et les professionnels sont interdits sur la commune : la solution est la collecte en déchetterie ou le compostage.

Arrêté préfectoral du 28 avril 2014. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €

Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,

- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- les dimanches et jours fériés, dans la commune les bruits sont à éviter.

Extrait de l'arrêté préfectoral de la Marne du 8 décembre 2008 portant sur la réglementation des bruits de voisinage.

Il est aussi de la responsabilité de chaque habitant de nettoyer le trottoir et le caniveau face à son domicile, et de tailler haies et arbres pouvant gêner les déplacements sur les trottoirs et la voie publique.

Et pour la sécurité de tous, respecter les fondamentaux du code de la route :

En agglomération, la vitesse est limitée à 50 km/h pour le confort et la sécurité des enfants. Le centre village est lui limité à 30 km/h rues de Reims, de Villedommange et d'Entre deux Villes, puis 20 km/h pour traverser la place de la mairie, où les piétons sont prioritaires.

Une vitesse contrôlée permet de gérer calmement tous les événements imprévus qui peuvent survenir et de mettre en confiance les cyclistes et les piétons, usagers vulnérables.

SJ

ADMR de Villedommange à Jouy-lès-Reims

Grâce à sa palette très large de services (ménage, repassage) à destination du grand public, des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées, l'ADMR s'inscrit comme un véritable acteur de lien social au plus proche de chez vous. Que vous soyez jeune ou plus âgé, malade ou en bonne santé, nous vous proposerons toujours les services qui répondront à vos besoins. Nous intervenons sur toute la Marne grâce à des équipes de professionnels formés et encadrés

ADMR : 03.26.46.32.43

mail : admr.vi@villedo.fede51.org

site : <http://www.admr51.org>



L'école après le confinement

L'école s'était brutalement arrêtée le 13 mars 2020, nous avons fait repartir nos élèves avec leurs affaires scolaires, sans savoir jusque quand... Ce fut un moment difficile pour tous. Mais nous avons maintenu le lien en assurant la continuité pédagogique pour les principales matières, mais aussi en proposant des défis à distance, de la cuisine, des classes virtuelles !

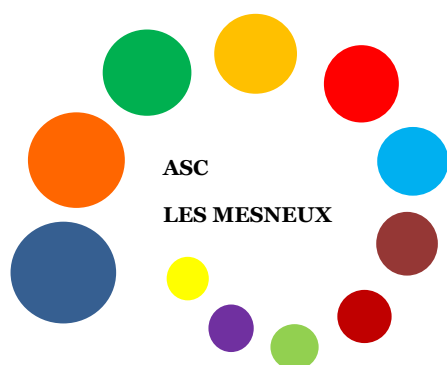
Et puis, nous sommes progressivement revenus à l'école à partir du 14 mai. Le protocole applicable apparaissait si lourd, si incompatible avec la vie de classe que les élèves comme les enseignants sont arrivés à l'école fort timidement, très inquiets, les uns comme les autres. Dans un premier temps, seuls 12 enfants sont revenus.

Et finalement, c'est le plaisir de se retrouver et d'apprendre ensemble qui a prévalu. Début juin, une seconde "rentrée" a été organisée. Cette fois, 30 élèves étaient à l'école pour certains à mi-temps, pour d'autres à temps complet.

Nous préparons maintenant la "troisième" rentrée du 22 juin au cours de laquelle tous les enfants devraient revenir !

Patricia TRISSON

Nouvelles de l'A.S.C.



L'ASC remercie toutes les adhérentes et tous les adhérents qui ont fait don de la part de cotisation correspondant à la fin de saison 2019-2020.

Les personnes qui ont demandé un avoir sur la prochaine cotisation le recevront au plus tard le jour de leur réinscription.

Nous vous espérons toutes et tous en bonne santé et en pleine forme pour reprendre vos activités dès septembre.

Bon été !

Le Bureau de l'ASC

Sortie théâtre du 19 janvier avec l'ASC



Et le plus beau dans tout ça...

Le Théâtre des Variétés nous attendait ce dimanche de janvier pour la pièce de Laurent Ruquier.

Octave (Régis Lasपालès) est attachant, drôle, cultivé. Matt est beau, mannequin, charmeur, sûr de lui.

Tout les oppose mais tous les deux désirent la même chose : conquérir le cœur de Claudine.

Nous avons beaucoup ri.

C'était un excellent divertissement, un très bon moment, aucun temps mort, et tellement drôle !

Et on a pu profiter des musées ou de la promenade dans Paris, dans ces quartiers si riches en architecture et en histoire, ces Passages Couverts si typiques où il fait bon flâner... sous un soleil bien agréable.

Ce fut une belle parenthèse, permettant d'oublier pendant un temps nos soucis, et de se détendre.

Merci à l'ASC pour cette organisation.

Vivement la prochaine sortie !

AMC

À voir sur l'ancienne mairie

Sur la façade de l'ancienne mairie (en bas à droite du bâtiment) se trouve un repère de nivellement.

Peu de personnes l'ont observé, mais ce repère de nivellement indique un point matérialisé dont l'altitude est déterminée avec précision par rapport au niveau de la mer.

Ce repère métallique indique l'altitude précise de 96,035 mètres réalisée par le Nivellement Général de France (NGF).

Le **Nivellement Général de la France** constitue un réseau de repères altimétriques disséminés sur le territoire français. Les repères altimétriques permettent de déterminer l'altitude en chaque point du territoire. En NGF/IGN69, l'altitude zéro (NGF 0) de référence est déterminée par le marégraphe de Marseille.



De 1857 à nos jours, trois grands réseaux de grande ampleur se sont succédé sur le sol de la métropole.

le **réseau Bourdalouë**, établi de 1857 à 1864 par Paul-Adrien Bourdalouë. Le zéro de nivellement fut fixé par une décision ministérielle du 13 janvier 1860 donnant comme niveau moyen de la Méditerranée, le trait de 0,40 m de l'échelle de marée du fort Saint-Jean à Marseille. Ce zéro fut appelé « zéro Bourdalouë ».

Le **réseau Lallemant**, établi de 1884 à 1922 par Charles Lallemant. Le zéro de nivellement Lallemant dit « zéro normal » a été fixé d'après l'observation marégraphique à Marseille du 1^{er} février 1885 au 1^{er} janvier 1897. Ces observations ont permis de déterminer un zéro correspondant à la cote 0,329 m de l'échelle de marée du fort Saint-Jean. Il se trouve donc 71 mm au-dessous du « zéro Bourdalouë ».

En complément du marégraphe, Charles Lallemant a imaginé le médimarémètre. Il s'agit d'un tube dont le fond poreux laisse filtrer lentement l'eau tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Les oscillations extérieures dues à la marée sont ainsi considérablement réduites d'amplitude et présentent un retard de phase car le fond poreux laisse filtrer l'eau plus lentement que la variation de niveau de la marée. Le niveau est déterminé journalièrement par une tige graduée que l'on plonge dans le tube, ce qui nécessite la présence régulière d'un opérateur. Le réseau de premier ordre du nivellement général de la France comprend 19 marégraphes et 11 médimarémètres.

Le **réseau IGN 1969** : établi de 1962 à 1969 par l'Institut géographique national. On a conservé comme point de départ le « zéro normal » défini par Lallemant. Le zéro de nivellement est à 1,661 m sous le repère fondamental situé dans le local du marégraphe de Marseille. Ce réseau est régulièrement recalculé (calcul de compensation). Ainsi, les cotes des repères de l'IGN 69 par rapport au « zéro normal » peuvent avoir été modifiées depuis la première détermination de l'altitude des repères en 1969. (En Alsace, le réseau allemand *Normalnull* est basé sur la mer du Nord).

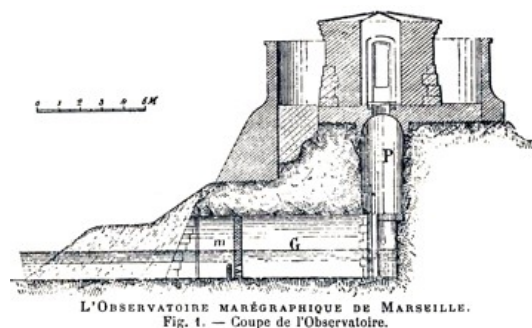
Le marégraphe de Marseille

En 1884, le *Comité du Nivellement Général de la France*, dans le but d'améliorer et uniformiser les données, fait installer à Marseille, au numéro **174 de la Corniche**, un marégraphe (mot qui désigne à la fois l'instrument de mesure et le bâtiment qui l'abrite).

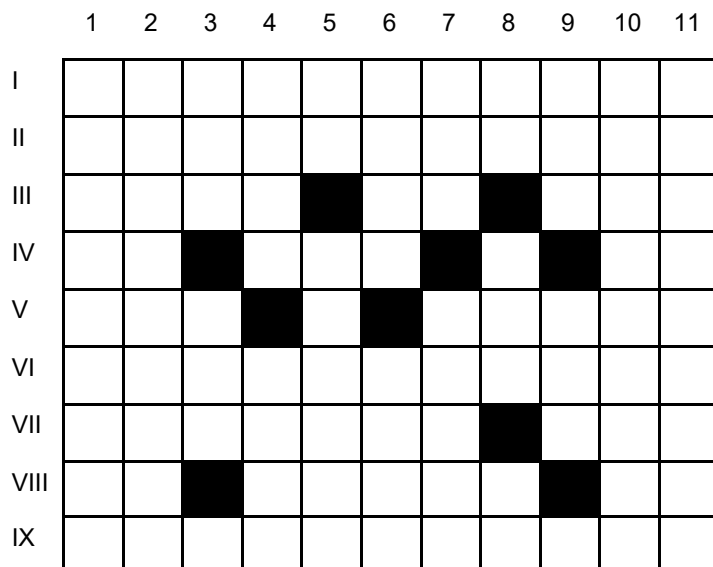
Le **marégraphe de Marseille**, aujourd'hui classé monument historique, fut mis en service en 1885 pour mesurer le niveau 0 de la mer, étalon pour établir le 0 de toutes les cartes marines françaises tout en servant à indiquer l'altitude zéro pour les reliefs terrestres pour l'ensemble du territoire français et base des mesures géodésiques en France et dans le monde.

Le niveau 0, dit 0 du *Nivellement Général de la France* (NGF) a été fixé officiellement en 1897, d'après des mesures effectués du 1-2-1885 au 1-1-1897 par ce marégraphe. Il y est marqué par un rivet de bronze (dont la calotte est constituée d'un alliage extrêmement résistant de platine et d'iridium) qui a été enchaîné dans une plaque de granit scellée dans les rochers à une cote de 1,68 mètre au-dessus du niveau de la mer. Le marégraphe continuera de suivre avec précision les oscillations de la mer jusqu'en 1997, date de son remplacement par un « marégraphe numérique » ; ce niveau 0 sera réactualisé au moins 3 fois.

Les renseignements des repères de nivellement, s'ils présentent parfois un intérêt esthétique et patrimonial, ne sont plus d'actualité dans la plupart des cas.



Les mots croisés de Guy



Verticalement :

- 1- Administration.
- 2- De même aspect.
- 3- Fraction de devise – Leasing.
- 4- S'occupe de la population – Syndicat.
- 5- Symbole – Autour de la reine.
- 6- Fleur – L'enfance de Colette.
- 7- Il connaît son boulot – Atout fragile.
- 8- Fleuve – Emblème – Pronom.
- 9- Tape à l'œil... – Voie.
- 10- Le I horizontal par exemple.
- 11- Réprimandée.

Horizontalement :

- I- Événement débuté à la fin de l'hiver et terminé au début de l'été.
- II- Ça ne se raconte pas !
- III- Ville – Victime d'un amour vache – Lac.
- IV- Ile – Article – Classe ou unité.
- V- Pièce ou plancher – Ville ou vin.
- VI- Opposé au pommeau.
- VII- Provenait – Agent secret.
- VIII- Ile – Mes seigneurs – Négation ou symbole.
- IX- Prestidigitatrice par exemple.

Solution de la grille du n°69

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	F	E	R	E	N	D	U	M
II	O	P	E	R	A	T	O	I	R	E
III	G	E	N	S		I	N	C	A	S
IV	A	R	D	E	U	R		T	N	E
V	T	O	U	A	G	E		A	I	N
VI	O	N		U	I		E	T	E	T
VII	I	N	N		N	S		R		E
VIII	R	E	E	L	E	C	T	I	O	N
IX	E	R	I	E		A	S	C	O	T
X	S	A	R	D	I	N	I	E	R	E

Un champion de France aux Mesneux



Après l'argent obtenu en plein air en 2018 (cadets) et 2019 (juniors) en saison estivale, Romain Séverin, habitant Les Mesneux, savourait le 23 juillet de cette année son premier titre de champion de France, conquis avec brio dans les rangs juniors, durant la saison hivernale en salle.

Dans une finale très dense, le jeune mesneusien a su se jouer des difficultés de l'épreuve qui font partie intégrante du 800 m pour obtenir la médaille de champion de France.

Ce jeune protégé de l'Entente Family Stade de Reims Athlétisme (Efsra) a survolé l'épreuve de 800 m d'athlétisme en salle à l'Aréna Stade Couvert de Liévin (Pas de Calais).

Le coin des gourmands

La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
03 26 36 55 98

Réception du public :

Lundi-mardi-mercredi
jeudi-vendredi
de 14 h à 18 h

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 17 h à 19 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Directeur de la publication :

Anny DESSOY

Des informations
ponctuelles se
trouvent sur le site
de la commune.

Adresse du site :

mairie-lesmesneux.fr

Adresses utiles :

asclesmesneux.fr

grandreims.fr

Un volailler stationne régulièrement sur la place du village. « Rillettes », poulet, poularde, coq (entier ou coupé en 2) sont à commander à :

E.A.R.L. Petit 12 rue des Monts

08400 Mont Saint Martin Tél : 03.24.30.44.26

Le 4^{ème} mercredi de chaque mois,

un commerçant cuisine sur place de la paëlla.

« Paëlla Gourmande », recette familiale, faite maison

Il est préférable de commander au 06.65.78.29.92

Dans notre village tous les jeudis soir de 18h30 à 20h30

Jeanne fait escale sur la place de la Mairie

Ne manquez rien... ses burgers, ses frites,
du frais et du fait « Maison ».

Une surprise vous attend lors de votre première
commande « CHEZ JEANNE »

07 67 86 63 02

Facebook : chezjeannereims



Petite annonce

7 Coutures - Cultiver l'Art de Vivre :

Un lieu conçu pour vous ressourcer, exprimer votre créativité et découvrir votre personnalité. Ateliers, cursus séminaires, séjours...bien-être.

À partir de septembre un programme de cours est proposé à tous les âges dédié à une écologie de la nature humaine pour donner du sens à son quotidien.

C'est un complément scolaire, professionnel et culturel. Pour tous renseignements, programmes, inscriptions, nous contacter :

Delphine - Design émotionnel 06 80 87 68 28

Jean-Yves - Coaching essentiel 06 80 87 68 34

contact@7coutures.com

La paroisse Saint Pierre, Tinquieux et villages



Paroisse St Pierre : TINQUEUX et VILLAGES
6, avenue du 29 août 1944 – 51430 Tinquieux

Nouveau n° de Tél.: 09 75 56 96 14

Email : paroisse.tinquieux@wanadoo.fr

Site paroissial : paroisse.tinquieux.pagesperso-orange.fr

Nouveau prêtre : Patrice Trémoureux

Événements

- Suite aux conditions sanitaires et à la distanciation physique, le 14 juillet est **ANNULÉ**
- Mardi 1^{er} septembre 2020 : rentrée scolaire
- Le dimanche 6 septembre, la randonnée de « Jacky » est **ANNULÉE**
- En fonction des conditions sanitaires en septembre, un concert pique-nique au profit de la restauration de l'église est prévu le dimanche 20 septembre 2020

État civil

Naissance :

Gabin BAUDRY, le 14 mai 2020

Mariage :

Chloé ROGIER et Pierre DELVAL, le 22 juin 2020

Décès :

Renée VEISSE, le 31 janvier 2020

Bernard VEISSE, le 6 février 2020

Alain MALGRAS, le 13 février 2020